

# SOMMAIRE

## TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 AVRIL 2009 : Délibérations

### RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 09-215 - Fonds régional de recherche et d'innovation .....
- 09-216 - Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013 .....

### AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 09-217 - Relations internationales .....

#### \* Subvention globale FEDER 2007/2013

- 09-218 - Animation 2008-2009 du Réseau de Développement Technologique (RDT) par la MIRIADE (Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique).....
- 09-219 - Organisation des « Passerelles R&D » et des « SCAN R&D/Europe » par la MIRIADE (Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique) .....
- 09-220 - Animation 2008-2009 de l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA).....
- 09-221 - Centre de ressources pour l'animation du réseau des Espaces Publics Numériques (EPN) en Basse-Normandie .....
- 09-222 - Mobiliser et animer un réseau d'acteurs autour d'un projet de tourisme durable et solidaire – Office du tourisme du Pays d'Alençon - 2008 .....
- 09-223 - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin – Intégration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme, de l'échelle locale à l'échelle territoriale.....
- 09-224 - Association régionale Biomasse Normandie – Animation du volet bois énergie du dispositif Défi'Nergie de Basse-Normandie pour l'année 2009 .....

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE – ARTISANAT - EMPLOI

- 09-225 - Aide aux entreprises.....
- 09-226 - CPER – Stratégie de l'innovation et de la compétitivité.....
- 09-227 - Bassins en difficulté - SHEMA - restructuration de l'ancien site MOULINEX de Saint-Lô .....

### ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 09-228 - Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) – Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA) .....

|          |                                                                                                                                        |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09-229 - | Association « Les Chemins de Traverse » - Caen (Calvados) .....                                                                        |
| 09-230 - | Structuration du Champ – Communication et sensibilisation – Financement de l’ADIE<br>pour la Semaine du Microcrédit en Normandie ..... |

## EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

|          |                            |
|----------|----------------------------|
| 09-231 - | Aide à l’emploi .....      |
| 09-232 - | Aide au reclassement ..... |

## ROUTES

|          |                         |
|----------|-------------------------|
| 09-233 - | Routes Nationales ..... |
|----------|-------------------------|

## TRANSPORTS FERROVIAIRES

|          |                                                                                                                                 |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09-234 - | Evolutions de la gamme de tarification commerciale du réseau TER Basse-Normandie.....                                           |
| 09-235 - | Réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Coutances.....                                                              |
| 09-236 - | Réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Dives-Cabourg.....                                                          |
| 09-237 - | Convention relative au financement du comptage des trains Corail Intercités et TER<br>interrégionaux .....                      |
| 09-238 - | Service régional de transports ferroviaires de voyageurs TER.....                                                               |
| 09-239 - | Convention d’attribution de subvention relative au financement de la modernisation de<br>l’atelier de maintenance de Caen ..... |

## TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

|          |                                                                                                                     |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09-240 - | Subvention régionale pour la formation des animateurs des Espaces Publics Numériques<br>de Cherbourg-Octeville..... |
| 09-241 - | Association pour le Développement de l’Echangeur Régional.....                                                      |

## MER ET LITTORAL

|          |                                                                                                         |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09-242 - | Plaisance et filière nautique – course La Solitaire du Figaro 2009 (départ le 30 juillet<br>2009) ..... |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## EDUCATION

|          |                                                                                                                                                     |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09-243 - | Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Carte des formations<br>.....                                                      |
| 09-244 - | Amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipement et fonctionnement des<br>lycées et établissements assimilés publics et privés ..... |
| 09-245 - | Fonds commun du service d’hébergement.....                                                                                                          |
| 09-246 - | Politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés .....                                                             |

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

09-247 - Enseignement supérieur .....

## FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

09-248 - Formations sanitaires et sociales .....

## ENVIRONNEMENT

09-249 - Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France .....

09-250 - Parcs Naturels Régionaux des Marais du Cotentin et du Bessin .....

09-251 - Parcs Naturels Régionaux Normandie-Maine.....

09-252 - Parcs Naturels Régionaux du Perche .....

09-253 - Stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales.....

09-254 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels .....

09-255 - Lutter contre les changements climatiques .....

09-256 - Air et Déchets – consultation du public sur les projets de Plan Régional d’Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) de la Région Basse-Normandie et de rapport environnemental.....

09-257 - Agir pour un développement durable.....

09-258 - Projet de Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le programme de mesures 2010-2015 pour le bassin Seine-Normandie .....

09-259 - Projet de Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le programme de mesures 2010-2015 pour le bassin Loire-Bretagne.....

## FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

09-260 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – partenariat – outils du PRDFP .....

### \* Formation professionnelle continue - fonctionnement

09-261 - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi .....

09-262 - Formation tout au long de la vie .....

09-263 - Moderniser les outils.....

09-264 - Mobilité internationale.....

09-265 - Apprentissage.....

## EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

|          |                                                                                                                                                      |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09-266 - | Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes.....                                                                               |
| 09-267 - | « Formation des actifs et des salariés – Aide au reclassement » .....                                                                                |
| 09-268 - | Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises<br>et la demande d'emploi « une formation - un emploi » ..... |

## CULTURE

|          |                                                                                          |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09-269 - | Création et diffusion artistiques et culturelles.....                                    |
| 09-270 - | Contribution au rayonnement de la Région .....                                           |
| 09-271 - | Education artistique et culturelle .....                                                 |
| 09-272 - | Animation des territoires .....                                                          |
| 09-273 - | Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture..... |
| 09-274 - | Accès aux équipements culturels pour les jeunes .....                                    |
| 09-275 - | Aménagement du territoire .....                                                          |
| 09-276 - | Valorisation et sauvegarde du patrimoine.....                                            |

## COOPERATION DECENTRALISEE

|          |                                 |
|----------|---------------------------------|
| 09-277 - | Coopération décentralisée ..... |
|----------|---------------------------------|

## DROITS DE L'HOMME

|          |                         |
|----------|-------------------------|
| 09-278 - | Droits de l'homme ..... |
|----------|-------------------------|

## JEUNESSE ET SPORTS

|          |                                                |
|----------|------------------------------------------------|
| 09-279 - | Aide au mouvement sportif.....                 |
| 09-280 - | Politique jeunesse.....                        |
| 09-281 - | Politique jeunesse – dispositif Cart'@too..... |

## FONCIER

|          |               |
|----------|---------------|
| 09-282 - | Foncier ..... |
|----------|---------------|

## RENOVATION URBAINE

|          |                          |
|----------|--------------------------|
| 09-283 - | Rénovation urbaine ..... |
|----------|--------------------------|

## LOGEMENT

|          |                                                                                                                        |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09-284 - | Suivi-Animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la<br>Communauté de Communes d'Avranches..... |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

09-285 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

## SANTE ET TERRITOIRES

09-286 - Actions en faveur des personnes handicapées .....

## ACTIONS DE SOLIDARITES

09-287 - Soutien aux actions de solidarité.....

## AGRICULTURE

09-288 - PMBE (investissement) – qualité et transformation à la ferme (investissement) – Qualité (fonctionnement) – investissements agroalimentaires (investissement) .....

09-289 - Politique de qualité CPER – Aide aux investissements en agriculture biologique – investissement .....

### \* Qualité et valorisation fermière hors CPER

09-290 - Investissement .....

09-291 - Fonctionnement.....

### \* Politique de l'installation, emploi agricole

09-292 - Installation et emploi agricole hors CPER – investissement.....

09-293 - Installation CPER - fonctionnement .....

### \* Appui aux filières

09-294 - Filière équine hors CPER – investissement .....

09-295 - Filière équine hors CPER – fonctionnement.....

09-296 - Filière équine CPER – fonctionnement .....

09-297 - Filières végétales hors CPER – fonctionnement.....

09-298 - Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage (PMBE).....

09-299 - PMPOA hors CPER – investissement .....

09-300 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER – fonctionnement .....

## PECHE ET CULTURES MARINES

09-301 - Règlement régional en faveur de l'équipement des ports de pêche et des halles à marée .....

09-302 - Filière pêche hors CPER – fonctionnement – prospective – études – coopération.....

09-303 - Filière Pêche hors CPER – fonctionnement – Promotion – Qualité – Valorisation des produits de la pêche .....

|          |                                                                                                                                                                   |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09-304 - | Filière pêche CPER – investissements à bord des navires de pêche .....                                                                                            |
| 09-305 - | Filière pêche hors CPER – fonctionnement – aide exceptionnelle .....                                                                                              |
| 09-306 - | Filière pêche – navire « LE BURANO » .....                                                                                                                        |
| 09-307 - | Filière cultures marines – dispositifs d’aides aux coopératives et organisations professionnelles – aide en faveur de Granvil’mer et de Copéport Marée SCOP ..... |
| 09-308 - | Filière cultures marines hors CPER – investissements productifs dans l’aquaculture.....                                                                           |

## TOURISME

|          |                                                    |
|----------|----------------------------------------------------|
| 09-309 - | Professionnalisation des acteurs du tourisme ..... |
| 09-310 - | Qualité dans le tourisme .....                     |

## AFFAIRES JURIDIQUES

|          |                                                                 |
|----------|-----------------------------------------------------------------|
| 09-311 - | Autorisation d’ester en justice – désignation d’un avocat ..... |
|----------|-----------------------------------------------------------------|

## BATIMENTS REGIONAUX

|          |                                                                  |
|----------|------------------------------------------------------------------|
| 09-312 - | Bâtiments Régionaux .....                                        |
| 09-313 - | Participation des maîtres d’œuvres aux jurys et commissions..... |

## PERSONNEL

|          |                                                                                                                 |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09-314 - | Subvention 2009 attribuée au Comité des Œuvres Sociales du Personnel .....                                      |
| 09-315 - | Attribution des subventions aux mutuelles .....                                                                 |
| 09-316 - | Convention portant sur l’organisation de la médecine préventive des personnels agents des Lycées de l’Orne..... |

## PROMOTION DE LA REGION

|          |                                                                        |
|----------|------------------------------------------------------------------------|
| 09-317 - | Soutien aux manifestations culturelles.....                            |
| 09-318 - | Soutien aux manifestations sportives .....                             |
| 09-319 - | Soutien aux actions de solidarité.....                                 |
| 09-320 - | Soutien aux opérations d’animation locale .....                        |
| 09-321 - | Soutien à l’organisation de congrès, forums et colloques.....          |
| 09-322 - | Soutien aux manifestations culturelles – annulation de subvention..... |

## RELATIONS PUBLIQUES

|          |                       |
|----------|-----------------------|
| 09-323 - | Mandats spéciaux..... |
|----------|-----------------------|

MARCHES

09-324 -      Marchés.....

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-215**

**sur la recherche, le transfert de technologie, innovation : fonds régional de recherche et d'innovation**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 2 210 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 56 180 € au titre du soutien à la recherche privée,
  - . 3 953 € au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation dans les pôles de compétitivité,

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 51 604 € au titre du cofinancement de projets européens et collaborations internationales,
  - . 181 366 € au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats,
  - . 400 € au titre du soutien aux colloques scientifiques,
  - . 568 820 € au titre du soutien à la recherche privée,
  - . 71 047 € au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation dans les pôles de compétitivité,
  - . 66 300 € au titre du soutien à l'incubation et à la préincubation,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » d'un montant de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 6 900 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 56 180 € à 13 entreprises, pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 2, tableau a,

- 3 953 € à 3 entreprises, pour leur participation au projet FLORENIE, conformément à l'annexe 2, tableau b,

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

\* au titre des collaborations internationales

- 5 604 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement de l'aide à la mobilité de M. Mathieu GUIBE,

- 46 000 € au GANIL, pour l'accueil de M. Mushen HARAKEH,

\* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 150 000 € au GIP CYCERON, au titre de la participation au fonctionnement 2009 de la structure,

- 31 366 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement de CORRODYS,

\* au titre du soutien aux colloques scientifiques, conformément à l'annexe 1

- 400 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,

\* au titre du soutien à la recherche privée, conformément à l'annexe 2, tableau a

- 568 820 € à 13 entreprises,

\* au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation, conformément à l'annexe 2, tableau b

- 71 047 € à 3 entreprises, pour leur participation au projet FLORENIE,

\* au titre du soutien à l'incubation et à la préincubation, conformément à l'annexe 3

- 66 300 € à NORMANDIE INCUBATION, pour 3 projets incubés,

→ sur le chapitre 931 du Budget de la Région

\* au titre du soutien à l'incubation et à la préincubation, conformément à l'annexe 3

- 6 900 € à NORMANDIE INCUBATION, au titre de la « Formation dans les entreprises et les associations » ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'accord de confidentialité relatif à l'étude intitulée « Evaluation du soutien public aux structures de transfert de technologie en région Basse-Normandie », joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-216**

**sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 959 694 €,

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation – Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 724 717 € ;

- d'attribuer, au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, conformément aux annexes jointes, les aides suivantes :

\* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 286 679 € à l'UCBN dont :

- . 7 127 € pour le projet R25\_p5 GRRTC domaine côtier,
- . 149 760 € pour le projet R25\_p6 STIC et sécurité,
- . 129 792 € pour le projet R25\_p7 Hommes, mémoires et développement,

- 252 300 € à l'ENSICAEN dont :

- . 105 000 € pour le projet R25\_p10 Réseau Matériaux Polymères Plasturgie,
- . 102 300 € pour le projet R25\_p11 CRUNCH (Centre Universitaire Normand de Chimie Organique),
- . 45 000 € pour le projet R25\_p12 Matériaux,

- 128 960 € au CHU de Caen, pour le projet R25\_p2 ICORE,

- 40 800 € à l'AFSSA, pour le projet R25\_p3 Filière équine,

\* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 543 419 € à l'UCBN dont :

- . 66 020 € pour le projet R25\_p2 ICORE,
- . 299 218 € pour le projet R25\_p4 Pôle Prairie,
- . 178 181 € pour le projet R25\_p5 GRRTC domaine côtier,

- 605 958 € à l'ENSICAEN dont :

- . 92 000 € pour le projet R25\_p11 CRUNCH (Centre Universitaire Normand de Chimie Organique),
- . 513 958 € pour le projet R25\_p12 Matériaux,

- 488 549 € au GIP CYCERON, pour le projet R25\_p1 CYCERON,

- 81 479 € au Conseil Général du Calvados en faveur du Laboratoire Départemental Franck Duncombe, pour le projet R25\_p3 Filière équine ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de convention pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-217**

**sur les affaires européennes et les relations internationales**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD,  
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, Mme BIHEL ne prenant pas part au vote pour le dossier du CREAN,

- d'affecter :

- sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 707 934 € votée en 2009, les montants suivants :

- . 22 802,50 € pour le dossier « Mobilité Internationale et Citoyenneté »,
- . 9 800 € pour le dossier « Réseau Européen de région »,

- sur l'AE « Dépenses AE Bruxelles » de 27 300 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 19 000 € pour le paiement à UBIFRANCE des salaires du VIE de Bruxelles ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 32 602,50 € réparti comme suit :

- 1 008,50 € au lycée Chartier de Bayeux, pour un échange d'enseignants avec la Norvège,

- 3 000 € à la Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Orne, pour un échange de jeunes européens dans le cadre du projet « Let's Play Orne »,

- 500 € à l'Association AVRIL, pour l'accueil d'un SVE Carmen FERNANDEZ ROSUA,

- 18 294 € au CRIJ, pour l'opération « Bourse Jeune Europe » 2009,

- 9 800 € au CREAN, pour ses activités « Europe Direct » 2009 ;

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement, de restauration :

- . des personnes suivantes, qui font partie de la délégation qui se rendra en Chine du 18 au 25 avril 2009 :

Jean-Michel GUILLAUD, Photographe de l'exposition « Entre Terre et Ciel »,  
 Sophie LUCET, conceptrice de l'exposition et conférencière,  
 Sébastien SAEZ, Chercheur au laboratoire GREYC,  
 Sylvain GUILLOU, Directeur des Etudes, ESIX,  
 Marion DUBOIS, Relations Internationales, ESIX,  
 Elen ROZAY, Professeur Référent Chine, Ecole de Management de Normandie

(EMN),

François SOLIGNAC-LECONTE, Club Chine Normandie,  
 Mathieu RAMBAUD, Représentant de la Région Basse-Normandie au Fujian,  
 Chen ZHEN, Assistante du Représentant de la Région Basse-Normandie au

Fujian,

. des deux personnes suivantes qui ont fait partie de la délégation qui s'est rendue au Canada du 27 mars au 4 avril 2009 :

Alain MANRIQUE, Chef du Service Investigations chez l'Homme, CYCERON,  
Marion DUBOIS, Chargée des Relations Internationales, Ecole d'ingénieur,  
ESIX,

- le versement d'une indemnité de logement de 500 € par mois à Sonia BETHENCOURT, nouvelle VIE de l'antenne de Bruxelles, à partir de mai 2009 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-218**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – animation 2008-2009 du Réseau de Développement Technologique (RDT) par la MIRIADE (Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique)**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.2.6. » d'un montant de 172 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 172 000 € à la MIRIADE (Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique), pour l'animation du Réseau de Développement Technologique (RDT) pour les années 2008 et 2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-219**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – organisation des « Passerelles R&D » et des « SCAN R&D/Europe » par la MIRIADE (Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique)**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.2.6. » d'un montant de 174 240 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 174 240 € à la MIRIADE (Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique), pour l'organisation des « Passerelles » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-220**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – animation 2008-2009 de l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA)**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.3.1. » d'un montant de 76 800 €,

- sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement – mesure 1.3.1 » d'un montant de 3 200 € ;

- d'attribuer à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA), pour l'animation 2008 et 2009, les subvention suivantes :

- 76 800 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 3 200 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-221**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Centre de ressources pour l’animation du réseau des Espaces Publics Numériques (EPN) en Basse-Normandie**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier l'article 6 de la convention de financement relative à l'opération « Centre de ressources pour l'animation du réseau des Espaces Publics Numériques (EPN) en Basse-Normandie » et par conséquent, de prévoir le paiement du FEDER en trois versements (deux acomptes intermédiaires n'excédant pas 80 % de la subvention prévue et le solde de 20 %) ;
- d'autoriser Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-222**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – mobiliser et animer un réseau d’acteurs autour d’un projet de tourisme durable et solidaire - Office de tourisme du Pays d’Alençon - 2008**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 3.2.1. » d'un montant de 17 462,80 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 17 462,80 € à l'Office de tourisme du Pays d'Alençon, pour ses actions d'animation touristique ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-223**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin – intégration des continuités écologiques dans les documents d’urbanisme, de l’échelle locale à l’échelle territoriale**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.3., sous mesure 4.3.2. » d'un montant de 80 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 80 000 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour le projet d'intégration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme, de l'échelle locale à l'échelle territoriale ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-224**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association régionale Biomasse Normandie – animation du volet bois-énergie du dispositif Défi’Nergie de Basse-Normandie pour l’année 2009**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1., sous mesure 4.1.2. » d'un montant de 49 137,58 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 49 137,58 € à l'Association régionale Biomasse Normandie, pour l'animation du volet bois-énergie du Défi'Nergie de Basse-Normandie pour l'année 2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-225**

**sur le développement économique : aide aux entreprises**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD,  
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 751 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 2 000 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
  - . 330 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 518 500 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 172 616 €, pour le soutien à l'export ;

- de maintenir :

- le bénéfice des Primes Régionales à l'Emploi (PRE) perçues, aux 5 entreprises figurant en annexe 1, suite du contrôle des effectifs 2 ans après le versement du solde, figurant en annexe 1,

- le bénéfice des acomptes des Primes Régionales à la Création d'Entreprises (PRCE) et des Primes Régionales à l'Emploi (PRE) perçus, aux 2 entreprises figurant en annexe 1 bis ;

- d'attribuer les aides suivantes :

**\* sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 330 000 € en avance remboursable pour 1 bénéficiaire, au titre de l'ARE conformément aux annexes 2 et 2 bis,

**\* sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 153 211 € en subvention à 2 bénéficiaires, au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 3,

- 19 405 € en subvention pour 2 bénéficiaires au titre du FRAEX collectif, conformément à l'annexe 4 ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 5, 5 bis et 5 ter, conformément au nouveau règlement adopté lors de l'Assemblée Plénière du 19 mars 2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'accorder :

- un différé de remboursement des annuités d'Avances Régionales à l'Entreprises (ARE) aux entreprises figurant en annexe 6,

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur les prêts des cinq entreprises figurant en annexe 7 ;

- d'approuver conformément aux annexes 8 et 9, les nouvelles procédures liées à l'éco-conditionnalité portant sur :

- les taux de bonification et les méthodes de rétribution,

- la méthode de contrôle comprenant la vérification des pièces justificatives sur site et avant paiement,

- le document informatif de la nouvelle politique d'éco-conditionnalité destiné aux entreprises sollicitant l'aide de la Région ;

- de souscrire 20 000 parts d'une valeur nominale de 100 €, soit un montant total de 2 000 000 € au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) Croissante et Proximité 2,

- d'autoriser le Président à signer :

- le projet de contrat de souscription précitée et joint en annexe 10,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-226**

**sur le développement économique : CPER - stratégie de l'innovation et de la  
compétitivité**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil  
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD,  
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 37 562,50 € pour le soutien aux pôles et filières,
- . 39 813 € pour le « Dispositif Régional d'Intelligence Economique »,

- sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 200 000 € votée en 2009, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 36 750 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 37 562,50 € à l'Association Filière Nautique Normande, pour le soutien à l'animation, pour l'année 2009, soit 34,30 % du budget prévisionnel,

- 39 813 € à l'Association Polytechnicum de Normandie, pour son projet d'e-Formation « Sécuriser et développer l'entreprise grâce à l'Intelligence Economique », soit 20 % du budget prévisionnel,

- 36 750 € (montant maximal) à l'Association Normandie AeroEspace, pour le soutien à l'action « Salon du Bourget » soit 10,49 % du budget prévisionnel ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-227**

**sur le développement économique : bassins en difficulté – SHEMA – restructuration de l'ancien site MOULINEX de Saint-Lô**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 500 000 € votée en 2009, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 400 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 400 000 € à la SHEMA, pour la restructuration de l'ancien site MOULINEX de Saint-Lô, au titre du Fonds de Renouvellement Immobilier, soit 11,26 % de la dépense éligible de 3 552 622 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-228**

**sur l'économie sociale et solidaire : Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) –  
Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA)**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD,  
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de prendre acte, dans le cadre de la réorganisation du DLA de l'Orne :
  - de la résiliation de la convention-cadre 2008-2010 entre l'Association « Point Info Vert LE PIVERT », la DRTEFP, la Caisse des Dépôts et la Région,
  - du transfert de l'ensemble des moyens du DLA 61 à la Mission Locale du Pays d'Alençon ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-229**

**sur l'économie sociale et solidaire : Association « Les Chemins de Traverse » - Caen  
(Calvados)**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD,  
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 30 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'Association « Les Chemins de Traverse » à Caen (Calvados), pour la consolidation de son action ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-230**

**sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ – communication et sensibilisation – financement de l'ADIE pour la Semaine du Microcrédit en Normandie**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 2 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 2 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), pour l'organisation et l'animation de la Semaine du Microcrédit en Normandie qui se déroulera du 2 au 6 juin 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-231**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD,  
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- de désaffecter sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 010 000 € votée en 2007, un montant de 8 000 € sur l'aide de 33 000 € accordée à l'Association « Territoire etc... » à Cherbourg-Octeville (Manche) au titre du volet emploi, par délibération n° 07-225 du 13 avril 2007, correspondant à la somme non versée à l'association bénéficiaire d'un emploi-tremplin ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 3 030 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 693 447 € dont 33 000 € correspondant à la régularisation du montant attribué mais non affecté, par délibération n° 09-123 du 20 mars 2009,

- sur l'AP « Aide à l'investissement de 200 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 11 022 € dont 2 000 € correspondant à la régularisation du montant attribué mais non affecté, par délibération n° 09-123 du 20 mars 2009,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 799,60 € pour l'aide à l'ingénierie des Emplois Tremplins ;

- d'attribuer :

\*sur le chapitre 939 du Budget de la Région

*Au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins »*

- 657 000 € conformément à l'annexe 1,

*Au titre de l'aide à l'emploi des « Adultes Relais »*

- une somme prévisionnelle de 3 447 € (l'aide étant réactualisée chaque année au 1<sup>er</sup> juillet), conformément à l'annexe 2 ;

\*sur le chapitre 909 du Budget de la Région

*Au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins »*

- 9 022 € conformément à l'annexe 1,

\*sur le chapitre 931 du Budget de la Région

*Au titre de l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »*

- 799,60 € conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier :

- la délibération n° 08-986 du 19 décembre 2008 en réduisant à 41 625 € et non 40 625 €, la subvention précédemment accordée à hauteur de 48 000 € à l'Association « La Masure » aux Biards (Manche),

- les totaux de l'annexe n° 1 à la délibération n° 09-123 du 20 mars 2009 comme suit :
  - . Montant de l'aide à l'emploi : **459 000 €** (et non pas 426 000 €)
  - . Montant de l'aide à l'investissement : **15 515 €** (et non pas 13 515 €) ;

- de demander le remboursement de la somme de 1 666 € sur la subvention de 33 000 € accordée par délibération n° 07-225 du 13 avril 2007, au titre du volet emploi, à l'Association « Territoires etc... » à Cherbourg-Octeville (Manche), dans la mesure où le salarié en emploi tremplin n'a travaillé que 2 ans, 4 mois dans la structure, alors que la subvention versée correspond à une période travaillée de 2 ans et 6 mois ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-232**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement »**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 20 587 €, pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs », un montant total de 20 587 € pour le soutien aux organisations syndicales de salariés siégeant au CESR et réparti de la manière suivante :

- 7 184 € à l'Union Régionale UNSA,

- 9 546 € à l'Union Régionale CFTC,

- 3 857 € à l'Union Régionale FSU ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-233**

**sur les communications : routes nationales**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD,  
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à l'Etat, au titre du programme routier en Basse-Normandie, un montant global de 10 300 514,36 €, correspondant à trois opérations routières, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-234**

**sur les transports ferroviaires : évolutions de la gamme tarifaire commerciale du réseau  
TER Basse-Normandie**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD,  
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Tarifications TER » d'un montant global de 26 196,95 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 938 du Budget de la Région à la SNCF un montant global de 26 196,95 € réparti comme suit :

- 10 671,43 € correspondant à la participation de la Région au dispositif Sillage Loisirs,

- 13 525,52 € en complément des 150 000 € accordés par délibération n° 07-724 du 9 novembre 2007, au titre du solde 2008 de la tarification Sillage Travail, portant ainsi le montant de la participation régionale 2008 à 163 525,52 €,

- 2 000 € en complément des 220 000 € et 131 259,42 € attribués respectivement par délibérations n° 08-446 du 19 juin 2008 et 09-127 du 20 mars 2009 au titre du solde 2008 de la tarification Boos'Ter ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en oeuvre d'une gamme tarifaire régionale en Basse-Normandie,

- l'avenant n°2 à la convention précitée et relatif à la mise en place d'une tarification annuelle avec prélèvement automatique pour les abonnés Liber'ter, Boos'ter et pour les abonnés de travail,

tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-235**

**sur les transports ferroviaires : réaménagement des espaces intermodaux de la gare de  
Coutances**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD,  
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 4 000 000 € votée en 2009, un dossier « Espaces intermodaux gares » d'un montant de 537 091,02 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 537 091,02 € à la ville de Coutances (Manche), pour la réalisation des études et travaux de réaménagement des espaces intermodaux de la gare ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative au réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Coutances,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-236**

**sur les transports ferroviaires : réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Dives-Cabourg**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 4 000 000 € votée en 2009, un dossier « Espaces intermodaux gares » d'un montant de 754 808,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 754 808,50 € à la commune de Dives-sur-Mer (Calvados), pour la réalisation des études et travaux de réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Dives-Cabourg ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative au réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Dives-Cabourg,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-237**

**sur les transports ferroviaires : convention relative au financement du comptage des trains Corail Intercités et TER interrégionaux**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les conventions relatives au financement :
  - des comptages des trains Corail Intercités,
  - des comptages des trains TER interrégionaux sur l'axe Caen-Le Mans-Tours.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-238**

**sur les transports ferroviaires : service régional de transports ferroviaires de voyageurs  
TER**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Dessertes Ferroviaires TER », d'un montant de 3 714 689,81 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention prévisionnelle de 3 714 689,81 € en complément de celle de 45 271 229,64 € accordée par délibération n° 08-989 du 19 décembre 2008, portant ainsi à 48 985 919,45 € le montant de la contribution prévisionnelle 2009 prévue par la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 7 à la convention précitée,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-239**

**sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention relative au  
financement de la modernisation de l'atelier de maintenance de Caen**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP »Infrastructures et matériel » de 127 400 000 € votée en 2009, un dossier « Acquisition de matériel ferroviaire TER » d'un montant de 1 100 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 1 100 000 € à la SNCF pour la modernisation de l'atelier de maintenance à Caen ;
- d'autoriser le Président à signer :
  - la convention d'attribution de subvention relative au financement de la modernisation de l'atelier de maintenance de Caen,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-240**

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : subvention régionale  
pour la formation des animateurs de l'Espace Public Numérique de Cherbourg-  
Octeville**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de fonctionnement de 2 197,72 € à la Ville de Cherbourg-Octeville (Manche), pour l'aide à la formation de deux animateurs de l'EPN, sur un montant éligible de 2 747,14 €, soit 80 % d'intervention ;
- de déroger à la règle de date limite de dépôt de candidature pour la bourse de demande de formation (31 décembre 2008) définie dans la convention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-241**

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Association pour le Développement de l'Echangeur Régional**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 18 475 € à l'Association pour le Développement de l'Echangeur Régional d'Alençon, pour le soutien à la mise en place de la manifestation « Rencontres i2N » du 27mai 2009, sur un montant éligible de 24 634 €, soit 75 % d'intervention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-242**

**sur la mer et le littoral : plaisance et filière nautique - Course La Solitaire du Figaro  
2009 (départ le 30 juillet 2009)**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 27 110 € à la Ligue de voile de Basse-Normandie pour la « Commission Course au large » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-243**

**sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : carte des formations**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'inscrire au PRDFP :

- l'évolution de la carte des formations pour le CFA BTP 50, conformément à l'annexe I,

- les évolutions de la carte des formations par la voie de la formation initiale sous statut scolaire des lycées d'enseignement public de l'Education Nationale, conformément aux annexes II et III,

- les évolutions de la carte des formations par la voie de la formation initiale sous statut scolaire des lycées d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Education Nationale, conformément à l'annexe IV ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-244**

**sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement  
des lycées et établissements assimilés publics et privés**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer :

\* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

*au titre des équipements des lycées publics*

- 2 subventions d'un montant total de 59 672 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe 1.1,

- 7 subventions d'un montant total de 92 267 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 1.2,

- 75 subventions d'un montant total de 821 166 € pour le renouvellement du mobilier scolaire, conformément à l'annexe 1.3,

\* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

*au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat*

- 1 subvention de 32 102 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe II.1.1 ; s'agissant de dépenses urgentes, la subvention sera versée en une seule fois ;

- 1 subvention de 2 500 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE, conformément à l'annexe II.1.2,

- 51 subventions de 975 512 € pour le versement du 2<sup>ème</sup> trimestre de la part « personnel » du forfait d'externat au vu des effectifs arrêtés le 15 février 2009, conformément à l'annexe II.2,

- 1 subvention de 3 286,57 € au Lycée Professionnel « Sainte Ursule » à Caen, afin de rectifier une erreur d'effectifs au titre du forfait d'externat part « pédagogique »,

- 1 subvention d'équilibre de 30 000 € au titre du budget 2009 et à titre exceptionnel, au Lycée « L'Espérance » à Tinchebray, établissement en grande difficulté financière,

- 1 subvention de 80 000 € au lycée agricole du Manoir à Saint-Hilaire du Harcouët, compte tenu de ses difficultés financières réelles. Cette subvention sera prise en compte éventuellement pour le calcul de la dotation régionale 2010 et l'établissement devant présenter un plan de redressement annuel ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 05-327 du 23 mai 2005, n° 06-437 du 19 mai 2006 et n° 07-350 du 11 mai 2007 : les subventions accordées au LEG Bignon à Mortagne au Perche (Orne) n'ayant pas été utilisées dans leur totalité, le solde, soit 8 864,74 € est réaffecté à la mise en sécurité des locaux, suite aux prescriptions de la commission de sécurité,

- n°03-314 du 16 mai 2003 et n°07-350 du 11 mai 2007 : la subvention de 114 337 € attribuée à la MFR de Percy (Manche) pour l'aménagement et l'équipement de locaux à usage pédagogique étant à ce jour partiellement utilisée, les travaux de restauration ayant pris un retard considérable compte tenu des difficultés à régler l'achat initial d'un bâtiment, un nouveau délai soit jusqu'au 31 octobre 2010 est accordé,

- n°08-361 du 16 mai 2008 : la subvention de 11 942 € initialement accordée l'IREO d'Argentan (Mauvaisville) pour l'acquisition d'équipement pédagogique est réaffectée à la réalisation de travaux de mise aux normes urgents,

- n° 08-557 du 11 juillet 2008 : la subvention de 189 678 € accordée au Lycée Privé « L'Espérance » à Tinchebray (Orne) pour l'acquisition de premiers équipements nécessaires à la formation de BEP « Techniques du froid et du conditionnement » est ramenée à 159 678 € ;

- de ne pas appliquer de pénalités de retard à la Société ROSILIO, titulaire des marchés n° 136-07 et n° 137-07 relatifs à l'acquisition de machines-outils à destination des EPLE, en raison de la période de vacances scolaires en cours et des demandes des chefs de travaux que l'on peut percevoir comme étant parfois supérieures aux termes stricts du marché et qui ne sont pas imputables à l'entreprise ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-245**

**sur le fonds commun du service hébergement**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 2 subventions d'un montant total de 21 700 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-246**

**sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « ENT » de 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 48 000 € au titre de la convention d'application avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique CRDP pour l'année 2009 ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

**\* sur le chapitre 932 du Budget de la Région**

*au titre du fonds social régional*

- 18 subventions d'un montant total de 22 164,03 € conformément à l'annexe 1,

*au titre de la carte-livres*

- 2 subventions d'un montant total de 110 €, conformément à l'annexe 2,
- 1 subvention de 1 878 € à l'ARBS pour le remboursement des contributions à la location des manuels scolaires en raison d'erreurs lors de la commande de ces cartes, conformément à l'annexe 3,
- 1 subvention de 1 124 € à la FCPE pour le remboursement des contributions à la location de manuels scolaires des élèves n'ayant pas bénéficié de la carte-livres, conformément à l'annexe 4,

*au titre de la convention d'application avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique CRDP pour l'année 2009*

- 48 000 € au CRDP pour des dépenses de politique éducative,

**\* sur le chapitre 935 du Budget de la Région**

*au titre de la convention d'application avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique CRDP pour l'année 2009*

- 29 000 € au CRDP au titre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) ;

- d'approuver le modèle de convention type d'affiliation des partenaires « livres scolaires » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ARBS, la convention de remboursement précité, jointe en annexe 5,
- avec la FCPE, la convention de remboursement précité, jointe en annexe 6,
- avec le Mémorial de Caen, l'avenant à la convention relative aux parcours pédagogiques, joint en annexe 7,
- avec le CRDP, la convention d'application pour l'année 2009 jointe en annexe 8,
- la convention d'affiliation des partenaires « livres scolaires » jointe en annexe 9,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-247**

**sur l'enseignement supérieur**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « 5EHCP » de 1 560 780 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 26 600 € au titre de l'aide à la mobilité internationale,
- . 1 000 € pour l'aide à une manifestation,
- . 30 000 € au titre du partenariat avec l'Ecole de Management de Normandie,

- sur l'AP « 5EHCP » de 484 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 14 900 € au titre de l'aide à l'équipement de licence professionnelle « Management, Maintenance et Exploitations des Installations Industrielles » à l'IUT de Caen ;

- d'attribuer :

☐ sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- 7 700€ au CNAM en faveur d'Intechmer, au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément à l'annexe 1,
- 18 900 € à l'ENSICAEN, au titre de la mobilité internationale, conformément à l'annexe 1,
- 1 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie au bénéfice de l'Office Universitaire d'Etudes Normandes, pour l'organisation d'une manifestation,
- 30 000 € à l'Ecole de Management de Normandie pour le master « ressources humaines »,

☐ sur le chapitre 902 du Budget de la Région :

- 14 900 € à l'Université de Caen Basse-Normandie au titre de l'aide à l'équipement de la licence professionnelle « Management, Maintenance et Exploitations des Installations Industrielles » de l'IUT de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention annuelle de coopération signée le 6 mars 2009 entre la Région Basse-Normandie et l'Ecole de Management de Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-248**

**sur les formations sanitaires et sociales**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 24 490 200 € votée en 2009, un montant de 49 642 € sur le dossier « fonctionnement des écoles de formation paramédicale » ;

- d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 24 490 200 € votée en 2009, un montant de 49 642 € sur le dossier « fonctionnement des instituts de formation sociale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- les subventions de fonctionnement des instituts et écoles de formation sanitaire et sociale au titre de l'exercice 2009, conformément à l'annexe 1 ; le versement sera effectué mensuellement,

- les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédical pour un montant global de 29 350 € conformément aux tableaux joints aux annexes 2, 3a et 3b ; ces bourses seront versées en une seule fois ;

- de rejeter la demande de recours gracieux présentée en annexe 4, malgré le changement de situation, l'étudiante bénéficie toujours d'un 1<sup>er</sup> échelon ;

- de modifier les annexes des délibérations n° 08-771 du 17 octobre 2008 et n° 08-887 du 21 novembre 2008, en supprimant de ces annexes, le nom des étudiants repris dans le tableau ci-dessous :

| <b>NOM - Prénom</b>     | <b>Ecole</b>      | <b>Echelon<br/>attribué CP<br/>17/10/08<br/>21/11/08</b> | <b>Bourse<br/>attribuée</b> | <b>Titre de recette</b>                                                                                               |
|-------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AUBRY Sylvie            | IFAS<br>Aigle     | 6 <sup>ème</sup> échelon<br>proratisé soit<br>2 168 €    | 1 084 €                     | Arrêt de la formation le<br>01/03/09, non versement 2 <sup>ème</sup><br>acompte                                       |
| BIDAULT<br>Jessica      | IFSI<br>Cherbourg | 2 <sup>ème</sup> échelon soit<br>2 093 €                 | 1 046,50 €                  | Arrêt de la formation le<br>02/03/09, non versement 2 <sup>ème</sup><br>acompte                                       |
| GUILLEMETTE<br>Julienne | IFAS<br>Bayeux    | 6 <sup>ème</sup> échelon soit<br>3 865 €                 | 1 932,50 €                  | Arrêt de la formation le<br>01/03/09, non versement 2 <sup>ème</sup><br>acompte                                       |
| LIARD Maryse            | IFAS<br>Aigle     | 6 <sup>ème</sup> échelon soit<br>3 865 €                 | 1 932,50 €                  | Arrêt de la formation le<br>27/03/09, d'où une<br>régularisation du 2 <sup>ème</sup> acompte<br>d'un montant de 773 € |
| PEDINI Florie           | IFAS<br>Bayeux    | 6 <sup>ème</sup> échelon soit<br>3 865 €                 | 3 865 €                     | ASSEDIC donc reprise de la<br>totalité de la bourse soit 3 865 €                                                      |

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-249**

**sur l'environnement : Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 2 200 000 € votée en 2009 un montant de 16 798,86 € pour le dossier « actions Inter-Parcs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, à la Fédération des parcs Naturels Régionaux de France, un montant de 16 798,86 € correspondant à la cotisation 2009 de la Région Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-250**

**sur l'environnement : parcs naturels régionaux - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de charte révisée proposé par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et joint en annexe ;

- de prendre acte :

- des délibérations favorables émises par les Départements de la Manche et du Calvados,

- des délibérations favorables des 18 EPCI à fiscalité propre suivants :

- Communauté de Communes de Trévières
- Intercom Balleroy-Le Molay Littry
- Communauté de Communes de l'Elle
- Communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise
- Communauté de Communes de Marigny
- Communauté de Communes de Saint-Sauveur Lendelin
- Communauté de Communes du canton de Lessay
- Communauté de Communes de Sèves et Taute
- Communauté de Communes de la région de Daye
- Communauté de Communes de Carentan en Cotentin
- Isigny-Grancamp Intercom
- Communauté de Communes de La Haye du Puits
- Communauté de Communes de Sainte-Mère-Eglise
- Communauté de Communes de la vallée de l'Ouve
- Communauté de Communes de la côte des isles
- Communauté de Communes de Bricquebec en Cotentin
- Communauté de Communes de la région de Montebourg
- Communauté de Communes du Val de Saire,

- des avis défavorables émis par les communes de Cardonville, Cricqueville-en-Bessin, Monfreville et Taillepied ;

- de fixer par conséquent conformément à la carte jointe en annexe, le périmètre pour lequel la charte est approuvée aux communes suivantes ayant délibéré favorablement :

- 129 communes dans le département de la Manche :

Airel, Amfreville, Amigny, Angoville-au-Plain, Angoville-sur-Ay, Appeville, Audouville-la-Hubert, Aumeville-Lestre, Auvers, Auxais, Baudreville, Baupte, Beuzeville-au-Plain, Beuzeville-la-Bastille, Bloville, Bolleville, Boutteville, Brevands, Brucheville, Canville-la-Rocque, Carentan, Carquebut, Catteville, Catz, Cavigny, Chef-du-Pont, Coigny, Crasville, Créances, Cretteville, Crosville-sur-Douve, Derville, Ecausseville, Ecoqueneauville, Etienville, Feugères, Fontenay-sur-Mer, Foucarville, Fresville, Golleville, Gonfreville, Gorges, Gourbesville, Gaignes-Le Mesnil-Angot, Hemevez, Hiesville, Houesville, Houtteville, La Bonneville, La Feuillie, La Haye-du-Puits, La Meauffe, Laulne, Le Dezert, Le Ham, Le Hommet d'Arthenay, Le Mesnilbus, Le Mesnil-Eury, Le Mesnil-Veneron, Le Mesnil-Vigot, Le Plessis-Lastelle, Les Champs-de-Losque, Les Moitiers-en-Bauptois, Les Veys, Lessay, Lestre, Liesville-sur-Douve, Lithaire, Lozon, Magneville, Marchesieux, Meautis, Millièrès, Mobecq, Montmartin-en-Gaignes, Moon-sur-Elle, Morsalines, Muneville-le-Bingard, Nay, Nehou, Neufmesnil, Neuville-au-Plain, Neuville-en-Beaumont, Orglandes, Périers, Picaucourt, Pirou, Pont-Hébert, Prétot-Sainte-Suzanne,

Quineville, Raids, Rampan, Rauville-la-Place, Ravenoville, Remilly-sur-Lozon, Saint-André-de-Bohon, Saint-Aubin-du-Perron, Saint-Côme-du-Mont, Sainte-Colombe, Sainte Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise, Sainteny, Saint-Fromond, Saint-Georges-de-Bohon, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Hilaire-de-Petitville, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Jores, Saint-Marcouf, Saint-Martin-d'Aubigny, Saint-Martin-de-Varreville, Saint-Nicolas-de-Pierrepoint, Saint-Patrice-de-Claids, Saint-Pellerin, Saint-Sauveur-de-Pierrepoint, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sébastien-de-Raids, Saint-Symphorien-le-Valois, Sebeville, Tribehou, Turqueville, Urville, Varenguebec, Vaudrimesnil, Vesly, Vierville, Vindefontaine ;

- 21 communes dans le département du Calvados :

Aignerville, Bernesq, Bricqueville, Canchy, Colombières, Ecrammeville, Gefosse-Fontenay, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, La Cambe, Lison, Longueville, Mandeville-en-Bessin, Neuilly-la-Forêt, Osmanville, Rubercy, Saint-Germain-du-Pert, Saon, Saonnet, Trevières, Vouilly ;

- de confirmer l'adhésion de la Région Basse-Normandie au Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin et d'approuver ses nouveaux statuts ;

- d'appuyer la demande de reconnaissance de la charte du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin comme Agenda 21 local, comme prévu dans le protocole de reconnaissance des chartes de PNR comme Agenda 21 locaux, signé le 5 octobre 2007 entre le MEEDDAT et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-251**

**sur l'environnement : parcs naturels régionaux - Parc Naturel Régional Normandie-Maine**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 2 200 000 € votée en 2009 un montant de 303 074 € pour le dossier « Parc naturel régional Normandie-Maine » ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au Parc Naturel Régional Normandie-Maine un montant de 303 074 € correspondant à la cotisation statutaire 2009 de la Région Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-252**

**sur l'environnement : parcs naturels régionaux - Parc Naturel Régional du Perche**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 2 200 000 € votée en 2009 un montant de 500 000 € pour le dossier « Parc naturel régional du Perche » ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au Parc Naturel Régional du Perche un montant de 500 000 € correspondant à la cotisation statutaire 2009 de la Région Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-253**

**sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant global de 73 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 50 000 € au Conservatoire Botanique National de Brest pour la réalisation, par son antenne bas-normande, des actions prévues par la déclinaison 2009 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2009-2013,

- 23 000 € au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie pour la réalisation des actions prévues par la déclinaison 2009 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2009-2011 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2009 entre la Région Basse-Normandie et le Conservatoire Botanique National de Brest, jointe en annexe 1,

- la convention 2009 entre la Région Basse-Normandie et le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-254**

**sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 185 307,54 € ;

- sur l'AP « Préserver les ressources en eau - hors CPER » de 1 570 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 120 992,40 € ,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 129 406,83 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

**\* sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 26 600 € à la Communauté de Communes de Saint Hilaire du Harcouët pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de la Sélune et de ses affluents pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 133 000 €,

- 18 000 € à la Commune Canton d'Isigny le Buat pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de l'Oir pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 90 000 €,

- 87 464 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne pour la tranche 4 du programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Sienne, pour un montant subventionnable de 437 319 €,

- 900 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne pour la réalisation d'un diagnostic des zones à enjeux et des secteurs à risque potentiel de ruissellement et d'érosion sur le bassin versant de la Sienne, pour un montant subventionnable de 3 000 €,

- 34 872 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation de travaux visant à protéger les populations d'écrevisses à pattes blanches et de truites fario sur les bassins de l'Huisne et de la Sarthe amont, pour un montant subventionnable de 174 360 €,

- 3 842 € à L'AAPPMA l'Hameçon Putangeois pour la restauration d'une frayère à brochets sur le lac de Rabodanges, pour un montant subventionnable de 19 210 €,

- 13 629,54 € à la Communauté de Communes de La Hague pour la réalisation du diagnostic des cours d'eau du bassin de la Divette, pour un montant subventionnable de 54 336,43 €,

au titre de la politique de l'eau, hors CPER

- 120 992,40 € au Syndicat d'Assainissement du Bassin du Fleuve de la Gerfleure et des Douits pour la réalisation des travaux d'extension de la STEP de Barneville-Carteret, pour un montant subventionnable de 403 308 €,

**\* sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 9 686,40 € à la Communauté de Communes du Canton de Saint-James pour un poste de technicien de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 32 288 €,
- 7 410 € à la Communauté de Communes du Val de Saire pour un poste de technicien de rivière à 0.85 ETP pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 24 700 €,
- 10 500 € à la Communauté de Communes de Mortain pour un poste de technicien de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 35 000 €,
- 10 500 € à la Communauté de Communes de Saint Hilaire du Harcouët pour un poste de technicien de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 35 000 €,
- 63 256,43 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne pour l'animation des trois SAGE "Orne moyenne", "Orne aval-Seulles" et "Orne amont" pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 126 512,85 €,
- 2 524 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation du suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches et des frayères de truites fario pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 12 620 €,
- 10 500 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve pour un poste de technicien de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 35 000 €,
- 4 530 € à AVRIL pour projet de mise en valeur de trois petites zones humides, pour un montant subventionnable de 15 100 €,
- 10 500 € au Syndicat d'Etudes et de Travaux pour l'Entretien de l'Orne pour un poste de technicien de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 35 000 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-255**

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 550 775,25 € dont :

. 273 195,25 € pour le dossier « Economies d'énergie »,  
 . 256 230,00 € pour le dossier « Energies renouvelables »,  
 . 21 350,00 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 279 232,80 € dont :

. 21 000,00 € pour le dossier « Economies d'énergie »,  
 . 90 000,00 € pour le dossier « Energies renouvelables »,  
 . 168 232,80 € pour le dossier « Espace Info Energie » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*\* sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

**□ au titre du dossier « Economies d'énergie »**

#### Système de Management Intégré

- 4 480 € à la STEPELEC SARL à Colombelles (Calvados) pour la mise en place d'un Système de Management Intégré (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 11 200 € HT),

#### Bilan Carbone

- 5 429,75 € à l'Association de Gestion et de Comptabilité de la Manche pour la réalisation d'un bilan carbone® (45,2 % de la dépense subventionnable s'élevant à 12 033,50 € HT),
- 4 700,00 € à la société LAUDESCHER à Carentan (Manche) pour la réalisation d'un Bilan Carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 400 € HT),

#### Diagnostic énergétique

- 1 732 € au Centre d'Accueil CHRS « Le Prépont » à Coutances (Manche) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique opérationnel sur les locaux d'hébergement du centre (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 475,72 TTC),

#### AMO HQE

- 4 077,50 € à la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise à Saint-Lô (Manche) pour une AMO HQE pour la construction d'un centre de recherche en sécurité alimentaire (70 % de la dépense éligible s'élevant à 5 825 € HT),

#### Surcoût HQE

- 115 930 € à la Communauté de Communes du Val de Seules (Calvados) pour le surcoût HQE du groupe scolaire d'Audrieu (40 % de la dépense éligible s'élevant à 289 825,16 € HT),

### FORES

- 79 980 € à l'OPAC du Calvados pour la construction de 15 logements individuels à Caen - Avenue du Calvados,
- 49 860 € à l'OPAC du Calvados pour la construction de 9 logements individuels et collectifs à Marolles,

### Isolation

- 7 006 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation d'habitations (2009-03),

## **❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »**

### Bois-énergie

- 3 252 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme au bénéficiaire (particulier) mentionné dans le tableau joint en annexe 2, pour l'acquisition d'une chaudière automatique à bois bûche (2009-02),

### Solaire thermique

- 8 322 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 3 pour une extension d'un séchage de fourrage en vrac,

### Photovoltaïque

- 1 400 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 4, pour les installations photovoltaïques (2009-3),
- 7 500 € au bénéficiaire de la prime régionale mentionné dans le tableau joint en annexe 5, pour une installation sur un bâtiment industriel,

### Géothermie

- 6 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 6, pour une installation géothermale (2009-3),

### Eolien

- 2 506 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 7, pour l'installation d'une éolienne individuelle (2009-03),

### Dispositif chèque

- 227 250 € aux 223 bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 8, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2009-02),

## **❑ au titre du dossier « Volet territorial »**

- 21 350 € à la Commune de Saint-Georges Montcoq (Manche) pour la réalisation d'une AEU (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 30 500 €),

*\* sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

**❑ au titre du dossier « Energies d'énergie »**

- 3 000 € à MAUNA KEA Skim Club à Coutances (Manche) pour l'organisation d'un Eco-festival sportif les 26,27 et 28 juin prochains (2 % de la dépense subventionnable s'élevant à 142 900 € HT),
- 10 000 € à la Ville d'Alençon (Orne) pour l'organisation d'un colloque sur le développement durable du 18 au 21 juin prochain (9 % de la dépense subventionnable s'élevant à 109 304 € HT),
- 6 000 € à l'ARDES pour l'organisation des rencontres du développement durable 2009 (16 % de la dépense subventionnable s'élevant à 38 650 € HT),
- 2 000 € à la Communauté de Communes de Saint-James (Manche) pour l'organisation d'un village du développement durable du 26 au 28 septembre prochain (10 % de la dépense subventionnable s'élevant à 20 000 € HT),

**❑ au titre du dossier « Energies renouvelables »**

- 90 000 € TTC à EURO RSCG pour assurer la promotion du dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie »,

**❑ au titre du dossier « Espace Info Energie »**

- 43 242 € au GRAPE pour le fonctionnement de l'Espace Info-Energie 2009 (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 108 105 € HT),
- 47 806,80 € à Biomasse-Normandie pour le fonctionnement de l'Espace Info-Energie 2009 (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 119 517 € HT),
- 47 184 € à Habitat et Développement de l'Orne pour le fonctionnement de l'Espace Info-Energie 2009 (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 117 960 € HT),
- 30 000 € au CIER de Montchauvet pour le fonctionnement de l'Espace Info-Energie 2009 (52 % de la dépense subventionnable s'élevant à 57 550 € HT) ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• de modifier :

- la délibération n° 08-566 en date du 11 juillet 2008 comme suit : la subvention de 115 930 € initialement accordée à la ville d'Audrieu pour le surcoût HQE lié la construction du groupe scolaire d'Audrieu, est attribuée à la Communauté de Communes du Val de Seullès, maître d'ouvrage de cette opération,

- l'annexe n°5 « CESI » à la délibération n° 09-28 en date du 6 février 2009, en remplaçant Monsieur **BRIERE** Alfred par Monsieur **BRIEGE** Alfred ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-256**

**sur l'environnement : air et déchets – consultation du public sur les projets de Plan  
Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) de la Région Basse-  
Normandie et de rapport environnemental**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil  
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL,  
LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS,  
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver la procédure de consultation du public sur les projets de Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) de la Région Basse-Normandie et de rapport environnemental présentée ci dessous :

♦ Période : du lundi 11 mai au lundi 13 juillet 2009

♦ Lieu :

|                         |                                          |       |                |
|-------------------------|------------------------------------------|-------|----------------|
| Région Basse-Normandie  | Abbaye aux Dames<br>Place Reine Mathilde | 14035 | CAEN Cedex     |
| Préfecture de la Manche | Place de la Préfecture                   | 50006 | SAINT LO Cedex |
| Préfecture de l'Orne    | 39, rue Saint Blaise                     | 61019 | ALENCON Cedex  |
| Préfecture du Calvados  | Rue Saint Laurent                        | 14038 | CAEN Cedex     |

♦ Jours et Heures :

- Région Basse-Normandie : de 8 heures à 19 heures
- Préfectures : aux jours et aux heures prévues par les institutions

Pendant la durée de consultation, les avis sur le projet de PREDD et de son rapport environnemental pourront être consignés sur un registre déposé dans les lieux de consultation précités.

L'ensemble des avis recueillis sera examiné avant adoption du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux et de son rapport environnemental prévue en septembre 2009.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-257**

**sur l'environnement : agir pour un développement durable**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009, un montant global de 189 375 € dont :

- 500 € pour le dossier « éducation au développement durable », sous-dossier « communication et information »,
- 140 125 € pour le dossier « éducation au développement durable », sous-dossier « éducation et formation »,
- 48 750 € pour le dossier « soutien aux Agendas 21 locaux des collectivités » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 500 € à l'UFR de Sciences de l'Université de Caen Basse-Normandie pour la réalisation du projet « Allons vers une Université durable ! », (montant total subventionnable de 1 500 €),

- 94 075 € répartis conformément à l'annexe 1, pour l'appel à projets « Associations-nous pour le développement durable ! » sous réserve d'un travail partenarial entre la Région et les porteurs des projets pour la réalisation de ceux-ci,

- 6 550 € au GRAPE de Basse-Normandie pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de la convention 2009,

- 27 000 € au GRAINE de Basse-Normandie pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de la convention 2009,

- 12 500 € à l'ARDES pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de la convention 2009, (montant total subventionnable de 56 875 €),

- 22 500 € à la Communauté de Communes d'Argentan pour l'élaboration conjointe des Agendas 21 locaux de la Ville et de la Communauté de Communes d'Argentan, (montant subventionnable de 78 500 €),

- 15 000 € à la Communauté de Communes de Sèves-Taute pour l'élaboration de son Agenda 21 local et sa participation à un projet d'échanges et de mutualisation en commun avec le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, (montant subventionnable de 60 000 €), cette subvention étant susceptible d'être la contrepartie publique à la sous-mesure 322 du FEDER relative au soutien aux programmes de développement,

- 11 250 € à la Communauté de Communes de la Haye-du-Puits pour l'élaboration de son Agenda 21 local et sa participation à un projet d'échanges et de mutualisation en commun avec le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, (montant subventionnable de 90 000 €), cette subvention étant susceptible d'être la contrepartie publique à la sous-mesure 322 du FEDER relative au soutien aux programmes de développement ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les actions réalisées par le GRAPE de Basse-Normandie, le GRAINE de Basse-Normandie et l'ARDES dans le cadre des conventions 2009, afin de prendre en compte l'ensemble des actions menées sur l'année ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la déclinaison 2009 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2009-2011, entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) de Basse-Normandie jointe en annexe 2,

- la déclinaison 2009 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2009-2011, entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Basse-Normandie jointe en annexe 3,

- la convention 2009 entre la Région Basse-Normandie et l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), jointe en annexe 4,

- la convention d'aide à l'ingénierie territoriale pour l'élaboration d'un Agenda 21 local avec la Commune d'Argentan et la Communauté de Communes d'Argentan, jointe en annexe 5,

- la convention de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète » avec la ville de Ouistreham (Calvados),

- deux conventions d'aide à l'ingénierie territoriale pour l'élaboration d'Agendas 21 locaux avec les Communautés de Communes de Sèves-Taute et de la Haye-du-Puits, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n°09-20 du 19 mars 2009,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**AVIS**

**N° 09-258**

**de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et  
le programme de mesures 2010-2015 pour le bassin Seine-Normandie**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS,  
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- la Directive Cadre sur l'Eau n° 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE) établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau qui assigne aux États membres un objectif de reconquête du bon état de leurs masses d'eau d'ici 2015,
- la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 qui porte transposition de la DCE et stipule que les SDAGE ont désormais vocation, outre leur objectif initial, à devenir au sens de la DCE les Plans de Gestion visant à maintenir ou à restaurer le bon état des eaux d'ici 2015,
- les engagements du Grenelle Environnement de 2007 qui prévoient qu'à l'horizon 2015, au moins deux tiers des masses d'eau du territoire français auront atteint le bon état,

Considérant également :

- la qualité générale de la démarche d'élaboration et l'intérêt des informations et orientations présentées dans les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie et de Programme de Mesures,
- la difficulté de l'exercice de rédaction d'un document tel que le SDAGE, qui, sans avoir le pouvoir de créer de nouvelles réglementations, doit entraîner les acteurs du territoire vers la réalisation d'actions préventives en matière de gestion et de reconquête de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et des aquifères souterrains, et préciser la répartition des financements dont dispose l'Agence de l'Eau par le biais de ses redevances,
- l'importance de la façade littorale de la Basse-Normandie, caractéristique que ne présente aucune autre région du bassin Seine-Normandie ; « valoriser le caractère maritime et les littoraux bas-normands » figurant d'ailleurs parmi les orientations du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire,
- les avis recueillis sur le SDAGE lors de la consultation du public en 2008 qui mettent en avant trois préoccupations majeures : la lutte contre les pollutions engendrées par l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais, la lutte contre les rejets de substances toxiques dangereuses dans le milieu naturel, et le gaspillage de l'eau,
- l'engagement de la Région Basse-Normandie face aux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau via l'adoption de son programme *EAU'bjectif Basse-Normandie*,
- la mobilisation de la Région Basse-Normandie contre les cultures OGM sur son territoire, concrétisée par la signature d'une Charte et l'adhésion au réseau européen « OGM Free » ;

**DECIDE**, à l'unanimité, moins 3 abstentions (Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. THOURY) d'émettre un avis favorable assorti de réserves sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Programme de Mesures du bassin Seine-Normandie au regard des éléments suivants :

➡ le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie

- souffre d'un manque notable d'ambition, en particulier dans le domaine agricole, et paraît ainsi peu compatible avec la logique de résultats adoptée par les Etats membres de l'union européenne au travers de la Directive Cadre sur l'Eau qui impose de vrais changements d'orientation en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques : le SDAGE devrait explicitement entraîner les acteurs du territoire vers le développement et la mise en application rapide de techniques alternatives économiquement valables afin de laisser le temps aux ressources naturelles de reconstituer leur qualité,
- laisse entrevoir une possibilité d'envisager les cultures OGM comme une solution à développer pour limiter la contamination des eaux par des produits phytosanitaires, ce qui est une position incompatible avec l'engagement de la Région contre les OGM,

➡ le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie et son programme de mesures manquent d'une vision à long terme en ce qui concerne notamment les problématiques du littoral et de la mer (érosion de la bande côtière, exploitation de granulats,...) dans la perspective d'un changement climatique,

➡ le programme de mesures présente de trop grandes incertitudes quant à la maîtrise d'ouvrage de nombreuses préconisations ; le financement des mesures n'étant assuré à ce jour qu'à hauteur du tiers par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, certaines collectivités risquent d'être mises en situation délicate ce qui pourrait entraîner des pénalités pour l'Etat français pour non respect de la Directive Cadre européenne sur l'eau.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**AVIS**

**N° 09-259**

**de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et  
le programme de mesures 2010-2015 pour le bassin Loire-Bretagne**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS,  
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- la Directive Cadre sur l'Eau n° 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE) établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau qui assigne aux États membres un objectif de reconquête du bon état de leurs masses d'eau d'ici 2015,
- la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 qui porte transposition de la DCE et stipule que les SDAGE ont désormais vocation, outre leur objectif initial, à devenir au sens de la DCE les Plans de Gestion visant à maintenir ou à restaurer le bon état des eaux d'ici 2015,
- les engagements du Grenelle Environnement de 2007 qui prévoient qu'à l'horizon 2015, au moins deux tiers des masses d'eau du territoire français auront atteint le bon état,

Considérant également :

- la qualité générale de la démarche d'élaboration et l'intérêt des informations et orientations présentées dans les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et de Programme de Mesures,
- la difficulté de l'exercice de rédaction d'un document tel que le SDAGE, qui, sans avoir le pouvoir de créer de nouvelles réglementations, doit entraîner les acteurs du territoire vers la réalisation d'actions préventives en matière de gestion et de reconquête de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et des aquifères souterrains, et préciser la répartition des financements dont dispose l'Agence de l'Eau par le biais de ses redevances,
- l'engagement de la Région Basse-Normandie face aux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau via l'adoption de son programme *EAU'bjectif Basse-Normandie* ;

**DECIDE**, à l'unanimité, moins 3 abstentions (Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. THOURY) d'émettre un avis favorable assorti de réserves sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Programme de Mesures du bassin Loire-Bretagne au regard des éléments suivants :

- l'ensemble du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne souffre d'un manque notable d'ambition, en particulier dans le domaine agricole, et paraît ainsi peu compatible avec la logique de résultats adoptée par les Etats membres de l'union européenne au travers de la Directive Cadre sur l'Eau qui impose de vrais changements d'orientation en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques : le SDAGE devrait explicitement entraîner les acteurs du territoire vers le développement et la mise en application rapide de techniques alternatives économiquement valables afin de laisser le temps aux ressources naturelles de reconstituer leur qualité,

- ➡ le programme de mesures présente de trop grandes incertitudes quant à la maîtrise d'ouvrage de nombreuses préconisations, et le financement des mesures étant par ailleurs insuffisant, certaines collectivités risquent d'être mises en situation délicate ce qui pourrait entraîner des pénalités pour l'Etat français pour non respect de la Directive Cadre européenne sur l'eau.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-260**

**sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : partenariat-  
outils du PRDFP**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 173 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 635 275,05 € pour le financement du partenariat,
- 5 272,13 € pour le financement des Outils PRDFP,
- 101 778,34 € pour le financement de l'AIO,
- 4 880,00 € pour le financement de la VAE ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

*\* au titre du partenariat : accord-cadre avec les branches, conformément à l'annexe 1*

- 53 660,00 € à la Chambre Régionale d'Agriculture,
- 223 000,00 € à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat,
- 25 000,00 € à la Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie,
- 39 931,05 € à Plastalliance,
- 6 339,00 € à Horti-Pépi,
- 3 600,00 € à AREF BTP,
- 81 976,00 € à ASFOBAT,
- 20 000,00 € à la CAPEB,
- 22 584,00 € à la FRTP,
- 34 735,00 € à l'ANFA,
- 10 000,00 € au CNFPT,
- 70 750,00 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie,
- 18 850,00 € à Promotion Transports,
- 24 850,00 € à l'UNIFAF,

*\* au titre des Outils PRDFP :*

- 5 272,13 € à l'INSEE de Basse-Normandie,

*\* au titre du programme Accueil Information Orientation :*

° dans le cadre du Salon de l'Etudiant et des Métiers 2009,

- 3 960,42 € à UTOPIA évènementiel,
- 1 817,92 € à l'ACTEUR RURAL,
- 96 000,00 € au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Basse-Normandie,

*\* au titre de la VAE :*

- 3 250 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 2,
- 1 630 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'aide-soignant, conformément à l'annexe 3 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-261**

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en  
faveur des demandeurs d’emploi**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 50 050 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 20 351,26 € au titre des formations préparatoires,
- 1 893 304,53 € au titre du réseau d'accueil,
- 375 937,96 € au titre du programme Espaces Locaux d'Activités NovatriceS ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

\* au titre des formations préparatoires :

- 20 351,26 € au CIFAC,

\* au titre du réseau d'accueil :

- 1 893 304,53 € répartis conformément à l'annexe 1,

\* au titre du programme Espaces Locaux d'Activités NovatriceS :

- 375 937,96 € répartis conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-262**

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 4 200,00 €, pour le programme « Financements Individuels » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « financements individuels » un montant global de 4 200,00 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-263**

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : moderniser les outils**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 1 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-264**

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : mobilité internationale**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Mobilité internationale des jeunes » de 50 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 36 300 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la mobilité internationale, un montant global de 36 300 € réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-265**

**sur l'apprentissage**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 34 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 11 598,69 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du fonctionnement des CFA ; un montant global de 11 598,69 € réparti comme suit :

- 8 098,69 € au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 1,

- 3 500 € au CFA agricole annexe à l'EPLEFPA « Le Robillard », au titre des budgets participatifs, COM axe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-266**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des  
emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil  
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,  
HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY,  
BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,  
DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 2 113,24 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 2 113,24 € dont :

- 349,20 € pour la formation des emplois tremplins, conformément à l'annexe 1,
- 1 764,04 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-267**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement - Formation des actifs et des salariés »**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier de 52 962 € pour le programme « Aide au reclassement - Formation des actifs et des salariés »,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques-CPER 2007-2013 » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier de 120 000 € pour le programme « Accompagnement des mutations économiques » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 179 962 € réparti comme suit :

\* au titre du programme « Aide au reclassement - Formation des actifs et des salariés »

- 21 000 € à l'Association Sygma Energies 50,

- 10 997 € à l'Entreprise Filtrauto à Vire,

- 20 965 € à l'ORIFF-PL,

\* au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques »

- 120 000 € à Anact Basse-Normandie Cadippe ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 1, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-268**

**sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation - un emploi »**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 5 893,51 € au titre du dispositif « Une formation, un emploi » ;
- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 92 400 € pour le financement d'une opération collective ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », une subvention de 92 400 € à l'AFT Formation Continue pour une action collective, conformément à l'annexe 1,
- d'annuler la subvention de 5 893,51 € accordée par délibération n° 08-1009 du 19 décembre 2008 à L'AFPA de Coutances (Manche), l'action de formation n'ayant pas eu lieu ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-269**

**sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 283 560 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 110 000 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer les subventions suivantes, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles » :

- 283 560 €, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 1,

- 110 000 €, sur le chapitre 903 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers des Associations Théâtre en Partance (Compagnie des Embruns), Production Pleins Feux, Choeur et Orchestre Universitaire Régional de Caen Basse-Normandie, le Musée départemental des Arts et Traditions Populaires du Perche (Ecomusée du Perche), la Ville d'Argentan ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-270**

**sur la culture : contribution au rayonnement de la Région**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de cession des droits d'auteur établie dans le cadre de l'exposition consacrée à Stéphane QUONIAM et jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-271**

**sur la culture : éducation artistique et culturelle**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 4 000 € pour le dossier « Education artistique et culturelle »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 1 013 € pour le dossier « Education artistique et culturelle » ;

- d'attribuer au titre du programme « Education artistique et culturelle », les subventions suivantes :

- 4 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 1,

- 1 013 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir, pour l'investissement, les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
  - . présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
  - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association Musicale Intercommunale de l'Odon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-272**

**sur la culture : animation des territoires**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 127 500 € pour le dossier « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Animation des territoires », un montant total de subventions de 127 500 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers des Associations Allo la Terre, Mosaïque, Trait d'Union France Maghreb, la Ville d'Argentan et la SAEM de Gestion du CID (Centre International de Deauville) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-273**

**sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 78 000 € pour le dossier « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture »,

- sur l'AP « CPER Culture 2007-2013 » de 27 100 000 € votée en 2008, un montant de 448 725 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 78 000 €, au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-274**

**sur la culture : accès aux équipements culturels pour les jeunes**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la ville de Caen, la convention de mise à disposition du théâtre de Caen, dans le cadre de l'accès aux équipements culturels pour les jeunes et jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-275**

**sur la culture : aménagement du territoire**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 18 000 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- sur l'AE « Aménagement du Territoire » votée en 2009, un montant de 9 000 € pour le dossier « Etudes et planification » ;

- d'attribuer à l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy, conformément au tableau joint en annexe :

- 18 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la culture,

- 9 000 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'aménagement du territoire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-276**

**sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 20 000 € pour le dossier « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », une subvention de 20 000 € à la Fondation du Patrimoine - Délégation régionale de Basse-Normandie, conformément à l'annexe jointe .
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-277**

**sur la coopération décentralisée**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Coopération décentralisée » de 647 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 97 900 € ;

- sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 2 000 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- 97 900 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 2 000 € (montant maximal) sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'ARDES (Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire), pour la préparation et la participation aux Rencontres Internationales pour l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'ARDES ;

- de prendre en charge, à hauteur de 3 360 €, les frais de réception du préambule du 6<sup>ème</sup> printemps balkanique « Makedonija » de l'Association Balkans Transit qui se tiendra du 23 au 30 avril 2009 ;

- d'autoriser :

- la Ligue de l'Enseignement à réaffecter une partie de la subvention de 30 000 € accordée par délibération n° 07-57 du 19 janvier 2007 pour des actions de formation bilatérale franco-algérienne, à la mise en oeuvre d'actions pédagogiques d'éducation à la diversité des croyances et des valeurs,

- le Président à signer l'avenant à la convention 2007-A.101 avec la Ligue de l'Enseignement,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-278**

**sur les droits de l'homme**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO,  
Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, COUSIN,  
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 400 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant total de subventions de 20 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 08-922 du 21 novembre 2008 comme suit :

- la subvention de 2 000 € est attribuée au **lycée Professionnel** de Flers et non au Lycée Professionnel GUEHENNO-Flers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-279**

**sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes GOBERT, FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 70 200 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-280**

**sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes GOBERT, FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 5 000 € à l'Association RETRO FESTIVAL, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-281**

**sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse - dispositif Cart’@too**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes GOBERT, FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 1 050 € au Foyer socio-éducatif du Lycée Charles Tellier à Condé sur Noireau, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-282**

**sur le foncier**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Foncier » de 1 550 000 € votée en 2009, un dossier « Fonds friche, fonds de minoration foncière et fonds mutualisé d'intervention » d'un montant de 363 225 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, un montant total de subventions de 363 225 €, correspondant aux fonds friche, fonds de minoration foncière et fonds mutualisé d'intervention, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de fixer les modalités de versement d'acomptes suivantes :

- \* un premier acompte de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites à un programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

- \* un deuxième acompte de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-283**

**sur la rénovation urbaine**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Rénovation urbaine » de 11 576 239 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 13 926 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Cherbourg-Octeville,

- . 238 584 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Argentan,

- sur l'AE « Rénovation urbaine » de 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 9 712,50 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Flers ;

- d'attribuer, dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, les subventions suivantes :

- 252 510 € sur le chapitre 905 du Budget de la Région, répartis conformément à l'annexe I,

- 9 712,50 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région, conformément à l'annexe II ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers relatifs à Orne Habitat au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Argentan ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-284**

**sur le logement : suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de  
l'Habitat de la Communauté de Communes d'Avranches**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Opération de développement local » de 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 22 500 €, pour les Opérations d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, à la Communauté de Communes d'Avranches, une subvention de 22 500 €, pour le suivi-animation de l'OPAH, représentant 15 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 150 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-285**

**sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Logement - Opérations de développement local » de 900 000 € votée en 2009, un montant de 555 € pour le dossier « Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H, un montant global de subventions de 555 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-286**

**sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer, pour un montant de 9 738,66 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 120 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne, à payer, pour un montant de 13 511,25 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 4 319,10 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe III, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 € ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-287**

**sur le soutien aux actions de solidarité**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarités » de 170 000 € votée en 2009, un dossier « soutien aux actions de solidarités » d'un montant de 3 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et solidarités », les subventions suivantes :

| BENEFICIAIRES                                                                                                    | NATURE DE L'OPERATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | SUBVENTION REGION |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>ASS DES SOINS PALLIATIFS du Sud MANCHE</b><br>Unité de Soins Palliatifs<br>Hôpital local<br>50240 SAINT JAMES | Association Soins Palliatifs, formation initiale et continue des bénévoles d'accompagnement de fin de vie en unité ou équipe dans les différents établissements du Sud Manche                                                                                                                                                                   | 500 €             |
| <b>ASSOCIATION LA MAISON BLEUE</b><br>27 RUE DE BOURGOGNE<br>14000 CAEN                                          | Association créée en juin 2006 par un collectif d'associations pour accueillir et héberger les familles et amis de détenus à Caen                                                                                                                                                                                                               | 1 000 €           |
| <b>Association le CISS de BASSE-NORMANDIE</b><br>6 Rue du Marais<br>14000 CAEN                                   | Collectif Inter-associatif sur la Santé. Information et formation de leurs associations au projet de loi « Hôpitaux, Patients, Santé et Territoires » en étroite collaboration avec l'ARH et la DRASS, des séances de travail regroupant entre 20 et 30 personnes seront prévues pour 2009 : forum débats supports d'informations et formations | 1 000 €           |
| <b>ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE LA FOLIE COUVRECHEF</b><br>3 rue des Acadiens<br>14000 Caen             | Organisation sur le quartier de la Folie-Couvrechef à Caen un festival de Bande dessinée BULLES EN FOLIE, cette manifestation se déroulera le 27 et 28 juin et représente un moment privilégié de rencontres et de découverte pour un public non averti                                                                                         | 500 €             |

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-288**

**sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (investissement –  
qualité et transformation à la ferme (investissement) – Qualité (fonctionnement) –  
investissements agroalimentaire (investissement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « PMBE CPER » de 5 500 000 € votée en 2008, un dossier « PMBE AP » d'un montant de 960 000 €,

- sur l'AP « Qualité et valorisation fermière hors CPER » de 450 000 € votée en 2009, un dossier « Qualité et valorisation fermière AP » d'un montant de 450 000 €,

- sur l'AP « Aides aux Investissements agroalimentaires – CPER » de 9 000 000 € votée en 2008, un dossier « Aide aux investissements IAA AP » d'un montant de 5 800 000 € ;

- sur l'AE « « Politiques de qualité-CPER » de 3 412 000 € votée en 2008 et complétée en 2009, un dossier « Politiques de qualité AE » d'un montant de 1 000 000 €,

- d'attribuer à l'ASP (Agence de Services et de Paiement), pour la prise en charge des dossiers 2009 cofinancés par le FEADER

\* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 960 000 € pour le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage,

- 450 000 € pour les investissements de transformation à la ferme,

- 1 200 000 € pour les investissements agroalimentaires,

\* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 200 000 € pour les actions d'information et de promotion de produits alimentaires sous signes officiels de la qualité ;

- de procéder au versement d'une première avance du montant annuel 2009, à la signature de la convention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution relatives à la gestion en paiement associé avec l'ASP et jointes en annexes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-289**

**sur l'agriculture : politiques de qualité CPER – aide aux investissements en agriculture biologique - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations et annexes suivantes :

\* délibération n° 07-528 du 6 juillet 2007

- les aides de 4 380 €, 2 796 € et 1 407 € initialement attribuées à M. Jean-Marie COURTAIS, pour l'achat d'une élagueuse, d'une herse étrille et la construction d'un hangar de stockage sont transférées à l'EARL du Bois Bonnevent,

\* délibération n° 07-648 du 21 septembre 2007

- l'aide de 900 € initialement attribuée à M. Jean-Marie COURTAIS, pour l'achat d'un broyeur d'occasion est transférée à l'EARL du Bois Bonnevent ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-290**

**sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer par l'intermédiaire de l'ASP, à divers bénéficiaires, pour un montant total de 215 379,14 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe dans le cadre de l'enveloppe de 450 000 € accordée préalablement à l'APS pour la prise en charge des dossiers « Investissements de transformation à la ferme » au titre de l'année 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et un taux d'aide de 20 %,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'annuler la subvention de 9 847,22 € attribuée par délibération n°08-711 du 19 septembre 2008 à l'EARL MICHEL à Coupesarte (Calvados), pour le dossier « Qualité et valorisation fermière AP », le projet n'ayant pas été réalisé ;

- d'approuver le projet de deuxième appel à candidatures pour le soutien aux investissements de transformation à la ferme (mesure 121 C4 du FEADER), joint en annexe ;

- d'autoriser :

- l'ASP à verser :

- . les subventions de la Région,

- . sur les dossiers figurant en annexe, la contrepartie FEADER pour un montant égal à celui de la contrepartie régionale,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-291**

**sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Qualité et valorisation fermière hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AE - Qualité et valorisation fermière hors CPER » d'un montant de 42 990,81 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 42 990,81 € d'aides à la certification biologique, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**RÉGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DÉLIBÉRATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL RÉGIONAL**

**N° 09-292**

**sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER -  
investissement**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE,** à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole hors CPER » de 250 000 € votée en 2009, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 11 840,80 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 11 840,80 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-293**

**sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation - CPER » de 5 000 000 € votée en 2008, un dossier « AE Installation CPER » d'un montant de 45 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 27 118,46 €, au titre des contrats de parrainage répartis conformément au tableau joint en annexe 1, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle 2009 de 336 633,60 € accordée au CNASEA, devenu depuis ASP (Agence de Services et de Paiement) ;

- 45 000 € au Syndicat Mixte Caen-Métropole, pour son projet territorial pour le développement d'une agriculture périurbaine durable en relation avec la population sur le territoire de Caen-Métropole, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011, sur la base d'une dépense subventionnable de 99 000 € TTC, conformément au tableau joint en annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour le dossier du Pays de Caen-Métropole :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante avec le Syndicat Mixte Caen Métropole, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-294**

**sur l'agriculture : filière équine hors CPER - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AP Filière équine », d'un montant de 58 621 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- un montant total de 13 053 €, à divers bénéficiaires, sur la base des taux et dépenses éligibles, figurant dans le tableau joint en annexe 1,

- 45 568 € à l'AFSSA, pour l'acquisition d'un autoclave double-porte, d'un autoclave simple porte, d'un polisseur pour production d'eau de qualité biologique moléculaire (taux d'aide : 60 %) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante entre l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments et la Région, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-295**

**sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 300 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 60 720 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 60 720 € à divers bénéficiaires, pour les dossiers mentionnés dans le tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de modifier la délibération n° 09-68 du 6 février 2009 comme suit :

- d'attribuer sur le **chapitre 939 et non 909** du Budget de la Région, une subvention de 6 405,12 € au Comité de candidature à l'organisation des Jeux Equestres mondiaux 2014 en Basse-Normandie - NORMANDIE 2014, pour sa participation au Salon du Cheval 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution de subventions correspondantes jointes en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-296**

**sur l'agriculture : filière équine CPER – fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine - CPER » de 1 930 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 54 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 54 000 € à la Fédération Normande du Selle Français, de l'Anglo-Arabe et des autres races de Chevaux de sport (FNSF), pour son programme de développement et d'objectifs 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 203 950 € TTC, conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 %, sur demande écrite du bénéficiaire,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-297**

**sur l'agriculture : appui aux filières – filières végétales hors CPER - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières végétales hors CPER » de 470 000 € votée en 2009, un dossier « Filières végétales AE » d'un montant de 43 950,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 43 950,50 € à l'Association Régionale de Développement de l'Economie Cidricole, pour son programme d'actions 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe 1,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-298**

**sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE)**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer par l'intermédiaire de l'ASP (Agence de Services et de Paiement), à divers bénéficiaires, pour un montant global de 255 910,21 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'enveloppe de 960 000 € précédemment accordée à l'ASP pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, au titre de l'année 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-299**

**sur l'agriculture : PMPOA hors CPER - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier à la suite d'un changement de statut juridique, les délibérations suivantes :

\* n° 05-692 du 16 septembre 2005

- la subvention de 9 116,30 € initialement attribuée à M. Pierre HAMEL à Reffuveille (Manche), pour la mise en conformité de ses bâtiments d'élevage, est transférée au GAEC du Champ Coeuret,

\* n° 05-84 du 11 février 2005

- la subvention de 12 128 € initialement attribuée à M. Stéphane LETEINTURIER à Saint-Charles-de-Percy (Calvados), pour la mise en conformité de ses bâtiments d'élevage, est transférée à l'EARL LETEINTURIER ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-300**

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER –  
fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 645 000 € votée en 2009, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 12 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 11 500 € à l'Association du Festival Ornaïs de l'Elevage, pour l'organisation de l'édition 2009, de sa manifestation agricole, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 35 500 € TTC,

- 1 000 € à l'Association Bio sur Orne, pour l'organisation de l'édition 2009, de l'écosalon Bio sur Orne, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 9 850 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

\* Pour le dossier de l'Association Festival Ornaïs de l'Elevage :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire, le solde sur présentation du bilan technique et financier de la manifestation,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

\* Pour le dossier de l'Association Bio sur Orne :

- le versement de la subvention en une seule fois sur présentation du bilan technique et financier de la manifestation,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution correspondantes, jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-301**

**sur la pêche et les cultures marines-filière pêche : règlement régional en faveur de  
l'équipement des ports de pêche et des halles à marée**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement du dispositif d'aide « intervention en faveur des équipements des ports de pêche et des halles à marée » joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-302**

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER-fonctionnement-  
prospective-études-coopération**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche-hors CPER » de 517 000 € votée en 2009, un montant de 23 381,80 € sur le dossier « Prospective-études-coopération », pour le travail de suivi, par la société ARMERIS, de la mise en oeuvre du plan régional d'équipement des ports de pêche et des halles à marée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-303**

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER-fonctionnement-  
Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la pêche**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche-hors CPER » de 517 000 € votée en 2009, un montant de 110 000 € pour le dossier « Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la pêche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 110 000 € au groupement NORMANDIE FRAICHEUR MER pour son programme annuel 2009 d'actions de qualité et valorisation, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 297 048 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier acompte de 50 % sera versé à la signature de la convention, après remise du bilan du programme d'actions 2008 et sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde, sur présentation d'un bilan qualitatif des actions 2009, d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et des dépenses 2009, ainsi que des justificatifs ayant permis leur élaboration. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région serait réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-304**

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - investissements à bord des navires de pêche**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un dossier « Aide aux investissements à bord des navires de pêche » d'un montant de 36 325,15 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements à bord des navires de pêche, les subventions suivantes :

- 6 945 € à Armement Alizée III-M. Ludovic BOUCHART - Navire « Alizée III », soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 92 600 €,

- 2 459,90 € à M. Jean-Marie TEXIER - Navire « Equinoxe », soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 49 198 €,

- 1 275,00 € à M. Alain DELACOUR - Navire « Calypso », soit 7,5 % de la dépense prévisionnelle de 17 000 €,

- 5 000,00 € à M. Cédric DROUET - Navire « Juni », soit 5 % d'une dépense prévisionnelle de 207 565 €, plafonnée à 5 000 €,

- 905,10 € à Armement LUSEVY-M. Loïc PRUD'HOMME - Navire « Lusévy », soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 18 102 € ;

- 3 402,31 € à M. René BIGARD - Navire « Fred Eric Jacky », soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 68 046,26 €,

- 750,00 € à Armement YANNICK-M. Jean-François LAUNAY - Navire « Yannick », soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 15 000 €,

- 1 375,40 € à M. Didier LEGUELINEL - Navire « M Thethys », soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 27 508 €,

- 641,55 € à M. Pascal DELACOUR - Navire « Chant des sirènes », soit 7,5 % de la dépense prévisionnelle de 8 554 €,

- 4 180,15 € à M. Alain RIGAULT - Navire « Cap à l'amont », soit 7,5 % de la dépense prévisionnelle de 55 735,32 €,

- 979,15 € à Armement ALIZE-M. Romain DAVODET - Navire « Alizé », soit 7,5 % de la dépense prévisionnelle de 13 055,40€,

- 835,39 € à M. Pierre VILLENEUVE - Navire « La Lyre », soit 7,5 % de la dépense prévisionnelle de 11 138,60 €,

- 7 576,20 € à M. Jérôme DELAUNAY - Navire « Equinandra », soit 7,5 % de la dépense prévisionnelle de 101 016 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables figurant ci-dessus,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-305**

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER- fonctionnement-aide  
exceptionnelle**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière Pêche hors CPER » de 517 000 € votée en 2009, un dossier « Prospective – Etudes – Coopération » d'un montant de 23 400 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à titre exceptionnel, une subvention de 23 400 € à l'ARDECOM, pour la mise en oeuvre de l'audit de restructuration du système des coopératives maritimes de Basse-Normandie ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : la totalité de la subvention sera versée en une fois, sur demande écrite de l'ARDECOM ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-306**

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche-navire « LE BURANO »**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à exercer un recours contre l'ordonnance du juge commissaire en date du 26 février 2009 concernant le navire « LE BURANO »,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-307**

**sur la pêche et les cultures marines : dispositifs d'aides aux coopératives et organisations professionnelles-aide en faveur de Granvil'mer et de Copéport Marée SCOP**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière pêche-hors CPER » de 590 000 € votée en 2009, un montant de 280 000 € pour le dossier « Appui aux coopératives maritimes » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, pour la mise en oeuvre d'un plan de restructuration, les avances remboursables suivantes :

- 140 000 € à Granvil'mer,
- 140 000 € à Copéport Marée Scop ;

- de prévoir les modalités de paiement et de remboursement suivantes :

- les avances remboursables seront versées en une seule fois, sur demande écrite des bénéficiaires,
- les avances seront remboursées selon l'échéancier suivant :
  - . 1<sup>er</sup> remboursement de 30 % au 1<sup>er</sup> décembre 2009,
  - . 2<sup>ème</sup> remboursement de 30 % au 1<sup>er</sup> décembre 2010,
  - . 3<sup>ème</sup> remboursement de 40 % au 1<sup>er</sup> décembre 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-308**

**sur la pêche et les cultures marines :filière cultures marines hors CPER -  
investissements productifs dans l'aquaculture**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière cultures marines – hors CPER » de 1 425 000 € votée en 2009, un dossier « Investissements productifs dans l'aquaculture » d'un montant de 503 016,61 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements productifs en aquaculture, un montant total de subventions de 503 016,61 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base de 15 % du montant Hors Taxes des dépenses éligibles,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-309**

**sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 070 000 € votée en 2009, un montant global de 178 037,44 € dont :

- 110 402,27 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale »,
- 10 135,17 € pour le dossier « FACIT »,
- 18 500,00 € pour le dossier « Emploi »,
- 39 000,00 € pour le dossier « Réseaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme «Professionnalisation des acteurs du tourisme», les subventions suivantes :

\* au titre de l'Ingénierie Territoriale

- 110 402,27 € conformément à l'annexe 1,

\* au titre du FACIT

- 10 135,17 € conformément à l'annexe 2,

\* au titre de la création d'emplois de cadres et techniciens du tourisme

- 18 500 € conformément à l'annexe 3,

\* au titre des Réseaux

- 39 000 € à l'Association Régionale des Gîtes de France de Normandie pour la mise en œuvre du programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 227 383 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour l'Association Tourisme et Culture en pays de Coutances, l'Office de Tourisme Intercommunal de Bayeux, Pays d'Ouche Développement, l'Office de Tourisme du Pays de l'Aigle, l'Association Régionale des Gîtes de France de Normandie, Pays de la Baie du Mont Saint Michel et l'Association Tourisme au pays de la Baie du Mont Saint Michel,

- 1<sup>er</sup> mars 2009, pour l'Office de Tourisme Intercommunal de Bayeux (2<sup>ème</sup> année du poste de chargée de développement de la commission Pôle Touristique du Bessin ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-310**

**sur le tourisme : qualité dans le tourisme**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 550 000 € votée en 2009, un montant global de 255 189,33 € dont :

- . 6 199,11 € pour le dossier « Cheval »,
- . 37 825,22 € pour le dossier « Tourisme social »,
- . 180 165,00 € pour le dossier « Véloroutes et Voies Vertes »,
- . 31 000,00 € pour le dossier « Tourisme de découverte d'entreprises »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 430 000 € votée en 2009, un montant global de 67 342 € dont :

- . 33 742 € pour le dossier « Cheval »,
- . 9 000 € pour le dossier « Tourisme social »,
- . 24 600 € pour le dossier « Projets interrégionaux »,

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme - CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 65 240,13 € dont :

- . 46 192,63 € pour le dossier « Tourisme et Handicap »,
- . 19 047,50 € pour le dossier « Projets territoriaux » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

\* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

*au titre du « Tourisme et Handicap »*

- 45 049,83 €, conformément à l'annexe 1,
- 1 142,80 € à la Ville de Caen pour l'acquisition d'une mallette de boucles magnétiques portatives dans le cadre des Buissonnières 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 2 857 €,

*au titre du cheval*

- 6 199,11 €, conformément à l'annexe 2,

*au titre du tourisme social*

- 37 825,22 € à la Ligue de l'Enseignement du Calvados pour l'extension du centre de vacances « Les 4 saisons » à Clinchamps-sur-Orne (Calvados), sur la base d'une dépense subventionnable de 189 126,10 €,

*au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprises*

- 31 000,00 €, conformément à l'annexe 3,

*au titre des Véloroutes et voies vertes*

- 180 165,00 € au Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé-sur-Huisne – Alençon, pour des travaux sur les ouvrages d'art entre Alençon et Condé-sur-Huisne, sur la base d'une dépense subventionnable de 1 201 100 € HT,

*au titre des projets territoriaux*

- 19 047,50 € à la Communauté de communes de Trévières pour la signalétique touristique dans le cadre de l'OGS Normandie 44, sur la base d'une dépense subventionnable de 64 550 € HT,

\* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

*au titre du cheval*

- 33 742 €, conformément à l'annexe 2,

*au titre du tourisme social*

- 9 000 € à l'UNAT de Basse-Normandie pour la mise en œuvre du programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 12 200 €,

*au titre des projets interrégionaux*

- 24 600 € à l'Association « Le Dit de l'Eau » pour le projet 2009 « Chemins des eaux, chemins des hommes », sur la base d'une dépense subventionnable de 68 275 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour la Communauté de communes de l'agglomération saint-loise, l'UNAT de Basse-Normandie et l'Association « Le Dit de l'Eau »,

- 10 mars 2009 pour M. René DANIEL et la SARL « A la Marquise de Presles »,

- 23 mars 2009 pour le Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé-sur-Huisne – Alençon,

- 25 mars 2009 pour la SARL Atelier Céramique TURGIS,

- 1<sup>er</sup> avril 2009 pour la Communauté de communes de Sartilly Porte de la Baie ;

- de donner son accord au Département de la Manche, pour présenter, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, des dossiers en Commission Permanente, dans le cadre de ses dispositifs d'aides à l'hôtellerie, à la restauration, à l'hôtellerie de plein air, des lieux de visite et des activités de loisirs, conformément à l'annexe 4 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-311**

**sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - désignation d'un avocat**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désigner Maître Dominique FOUSSARD, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, pour défendre la Région devant la Cour de Cassation, dans le cadre de l'instance précitée concernant le pourvoi de M. Alain LENEVEU, ex-salarié du CEBANOR ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-312**

**sur les Bâtiments Régionaux**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**☐ au titre des lycées publics**

- d'affecter :

→ sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 150 000 000 € votée en 2009, sur le chapitre 902 :

- les opérations reprises dans l'annexe jointe,

- un dossier d'un montant de 4 500 000 € pour le rémunération des mandataires, soit, en plus de l'enveloppe initiale de 1 250 000 € pour 2009, une enveloppe d'un montant de 3 250 000 € pour le basculement des engagements et mandats de fonctionnement en investissement) ;

- de diminuer de :

- 855 000 € le dossier ouvert sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 61 000 000 € votée en 2008 pour la restructuration de l'externat et des locaux BTS et ETC et du lieu de vie au LYT Arcisse de Caumont à Bayeux, pour permettre au service financier de créer un dossier d'un montant équivalent sur l'autorisation de programme 2008 afin de ré-imputer la rémunération des mandataires en investissement,

- 1 250 000 € le dossier ouvert sur l'AE Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 1 500 000 € votée en 2009 sur le chapitre 932, pour la rémunération des mandataires ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, une dotation de fonctionnement complémentaire de 15 000 € au LEPA de Saint-Lô Thère pour des travaux de réparation sur les couvertures ;

**☐ au titre de l'Institut de Pathologie du Cheval**

- d'affecter sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Institut de Pathologie du Cheval » de 388 900 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 15 000 € pour l'étude sur la production d'eau chaude sanitaire ;

- de diminuer de 15 000 € le dossier ouvert sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Institut de Pathologie du Cheval » de 388 900 € votée en 2009, pour la création de la chaufferie du nouveau bâtiment d'autopsie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-313**

**sur les Bâtiments Régionaux : participation des maîtres d'oeuvres aux jurys et commissions**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 08-513 du 19 juin 2008 comme suit :

- de fixer les modalités d'indemnisation aux réunions préparatoires aux jurys et commissions de la manière suivante :

. Architectes : 300 € nets par demi-journée plus frais de déplacement (0,40 €/km) versés à l'Ordre des Architectes ;

- de fixer au 1<sup>er</sup> avril 2009, à titre dérogatoire, l'application de cette décision, une réunion préparatoire au jury de concours du futur lycée d'Iffs ayant eu lieu le 2 avril en présence des membres du jury dont des architectes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-314**

**sur le personnel de la Région : subvention 2009 attribuée au Comité des Oeuvres  
Sociales du Personnel**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur les chapitres 930, 932 et 933 du Budget de la Région, au COS du personnel, une subvention de 369 400 €, sur une base forfaitaire de 200 € par agent rémunéré sur poste permanent pour un nombre d'agents éligibles au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de 1 847, conformément à l'annexe financière jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-315**

**sur le personnel de la Région : attribution des subventions aux mutuelles**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de l'année 2009, les subventions suivantes :

- 42 000 € à la Mutuelle INTERIALE (branche individuelle + contrat groupe),

- 4 000 € à la Mutuelle des Agents Territoriaux et Membres Extérieurs de Normandie (MUTAME),

- 11 000 € à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT),

- 400 € à la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT) (nouvel adhérent) ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-316**

**sur le personnel de la Région : convention portant sur l'organisation de la médecine préventive des personnels agents des Lycées de l'Orne**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de contractualiser avec le Centre de Gestion de l'Orne, au titre de la médecine professionnelle et préventive des personnels agents des lycées de l'Orne, pour l'année 2009 ;
- d'engager sur le chapitre 932 du Budget de la Région, les frais correspondants ;
- d'autoriser le Président à signer :
  - la convention correspondante jointe en annexe,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-317**

**sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 26 000 € réparti comme suit :

| <b>Bénéficiaires</b>                   | <b>Manifestations</b>                                                                                              | <b>Subventions</b> |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Commune de Quetteville sur Sienne (50) | Commémoration du 60 <sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Louis Beuve en juin 2009                             | 500 €              |
| Les Francas de la Manche               | 3 <sup>ème</sup> édition du Festibal le samedi 21 mars 2009                                                        | 1 000 €            |
| Association Pomélé                     | Organisation d'une nuit brésilienne à la salle de l'Agora d'Equeurdreville Hainneville le 31 octobre 2009          | 1 000 €            |
| Association Ama'Talents                | Organisation du Beatles Week-end du 5 au 8 novembre 2009 à Ouistreham                                              | 1 000 €            |
| Chauffer dans la Noirceur              | 17 <sup>ème</sup> édition du Festival Chauffer dans la Noirceur du 10 au 12 juillet 2009 à Montmartin sur Mer (50) | 2 500 €            |
| Association Off                        | 10ème édition Festival off-courts du 4 au 12 septembre 2009                                                        | 20 000 €           |

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier les Francas de la Manche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-318**

**sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, un montant total de subventions de 14 500 € réparti comme suit :

| <b>Bénéficiaire</b>                              | <b>Manifestation</b>                                                                 | <b>Subvention</b> |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Association Basket Merville Franceville          | 10 <sup>ème</sup> édition du Trophée des 2 plages le 14 juin 2009                    | 500 €             |
| Association Dinosaur Production                  | Réalisation d'un DVD sur la plongée sous-marine et sur l'apnée                       | 1 000 €           |
| Communauté de Communes de la Suisse Normande     | Week-end de la Randonnée et des Sports les 12 et 13 septembre 2009 à Saint-Omer (14) | 3 000 €           |
| Comité d'Organisation Les Courants de la Liberté | Organisation des Courants de la Liberté les 12, 13 et 14 juin 2009                   | 10 000 €          |

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-319**

**sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, un montant total de subventions de 8 500 €, réparti comme suit :

| <b>Bénéficiaires</b>                            | <b>Manifestations</b>                                                                                                            | <b>Subventions</b> |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Anciens Combattants de la Commune de Moyon (50) | Acquisition d'un drapeau                                                                                                         | 500 €              |
| Commune d'Urville-Nacqueville (50)              | Acquisition d'un drapeau                                                                                                         | 500 €              |
| Commune de Saint Marcouf de l'Isle (50)         | Acquisition d'un drapeau                                                                                                         | 500 €              |
| Association Vive la Résistance                  | Semaine consacrée à l'Espagne Républicaine du 21 au 25 avril 2009 dans le cadre du 70 <sup>ème</sup> anniversaire de la Retirada | 1 000 €            |
| Association Résistance et Mémoire               | Diffusion complémentaire du CD-Rom sur la résistance                                                                             | 6 000 €            |

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-320**

**sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des opérations d'animation locale, la subvention suivante :

| <b>Bénéficiaire</b>            | <b>Manifestation</b>                                                        | <b>Subvention</b> |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Association Perche Gastronomie | Organisation de la manifestation le Combat des chefs le samedi 14 mars 2009 | 500 €             |

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-321**

**sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, la subvention suivante :

| <b>Bénéficiaire</b>                                                             | <b>Manifestation</b>                                                                                   | <b>Subvention</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Association des Techniciens Supérieurs Territoriaux de France Section Normandie | 40 <sup>ème</sup> Congrès des Techniciens Supérieurs Territoriaux de France à Argentan le 19 mars 2009 | 500 €             |

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-322**

**sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles - annulation de subvention**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'annuler la subvention de 1 000 € accordée par délibération n° 09-207 du 20 mars 2009 à l'association « Pour une radio étudiante à Caen », pour l'organisation du Carnaval étudiant, cette manifestation ayant été annulée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-323**

**sur l'exercice des mandats spéciaux**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. PINEL),

- d'attribuer le mandat spécial repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-324**

**sur les marchés**

-----

**Réunion du VENDREDI 24 AVRIL 2009**

Réunie le vendredi 24 avril 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, Mmes FRANCOIS, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**Autorisations de signatures**

- d'autoriser le Président à signer une transaction administrative ;
- d'approuver le versement de l'indemnité ;
- d'imputer le crédit correspondant sur le chapitre 902 du budget de la Région précisé dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR